



Point d'étape sur les négociations du nouvel accord triennal d'intéressement 2021-2023

La balle dans le camp de la direction pour un accord à l'unanimité

L'ensemble des organisations syndicales demande à la Direction une progression du taux en 2022 et en 2023.

Pour rappel, l'intersyndicale a formulé 3 demandes :

- La **pérennisation des + 0,5%** d'augmentation exceptionnelle (contexte COVID) du taux d'intéressement obtenue en 2020
- L'**augmentation significative du taux** d'intéressement :
 - 8% pour 2021, soit + 0,25%**
 - 9% pour 2022, soit + 1,25%**
 - 10% pour 2023 soit + 2,25%**
- Le versement d'une **prime uniforme** à partir de 8%

Lors de la seconde réunion, les revendications communes ont permis d'obtenir une première avancée de la Direction :

- 2021 : Reconduction des + 0,5 % COVID et + **progression de 0,25%**, soit 8%
- 2022 : **Pérennisation des + 0,5% COVID**, soit 8%
- 2023 : Stabilisation à 8%

Lors de la troisième réunion l'avancée est beaucoup moins significative, La direction a accepté d'étudier le **versement d'une prime uniforme dès les 8%** de masse salariale versée mais n'a consenti qu'une **progression de 0,25%** supplémentaire et seulement en 2023 :

- 2021 : 8%
- 2022 : 8%
- 2023 : **Progression de 0,25%**, soit 8,25%

La direction doit vraiment donner un signe de reconnaissance fort aux personnels pour leur engagement dans ce contexte sanitaire difficile. Cet engagement a permis d'obtenir des résultats toujours positifs avec un reversement à l'Etat de plus d'un demi-milliard d'Euros (0,25% supplémentaire = 1M€ soit 150€ par agent) !

L'intersyndicale espère encore un **dernier sursaut de reconnaissance** de la Direction à :

- 2021 : 8%, soit + 0,25%
- 2022 : 8,25%, soit + 0,50%
- 2023 : 8,50%, soit + 0,75%

permettant **pour la première fois une signature unanime de cet accord**. Elle peut le faire